



#### Accès à la formation - Prérequis :

- Être titulaire d'un certificat attestant le niveau de formation médicale de niveau I

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.



#### Délai d'accès :

**Une semaine** avant le début de la formation.



**Dates :** Nous consulter



#### Durée de la formation :

7 heures



#### Horaires :

Du lundi au vendredi

9h00-12h30 / 13h30-17h00



**Effectif prévu :** De 10 à 16

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Remise à jour des compétences des personnels désignés pour : dispenser les soins médicaux d'urgence

### CONTENU DE LA FORMATION

#### UV-PSC 1 :

- Apprentissage des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime.

#### UV-HPR :

- **HPR 1** Prévention des risques professionnels maritimes,
- **HPR 2** Hygiène :
  - Hygiène individuelles et collective
  - Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord
- **HPR 3** Prévention des risques spécifiques (noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)

#### UV – AMMCT 1 :

- Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1  
Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence.
- Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord
- Préparation d'une évacuation sanitaire



**Responsable pédagogique :**

Bruno CRIADO

**Personne à contacter :**

Cécile SCIORELLA

€ **Tarifs :** Sur demande



**Lieu principal de formation :**

INSEIT

Espace Nikaia

11 Av. du Docteur Robini 06200 NICE

Tél : 04.97.18.11.33

[inseit.formation@wanadoo.fr](mailto:inseit.formation@wanadoo.fr)

[www.inseit.com](http://www.inseit.com)

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Formation accessible aux personnes ayant la qualité de travailleur handicapé sous réserve de la validation de l'aptitude médicale réglementaire.

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite



## METHODE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUES

En Présentiel

Formation théorique et pratique (Apport de connaissances, exercices pratiques, simulations, formation pratique embarquée ...).

## EVALUATION ET VALIDATION DES ACQUIS

C'est la participation active à tous les modules qui permettra la délivrance des attestations par les différents intervenants validant que le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au code STCW

Certificat de qualification professionnelle Ministère de la Mer, enregistré au RS n° 5923

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2026